

## Sommaire

-  Page 2, 3: Négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève
-  Page 4: Communiqués de presse Unsen ; Actions
-  Page 5: Actions; Presse
-  Page 6: Compte rendu des réunions: AG éducation du mardi 16/12/08 et RASED 17/12/08
-  Page 7: Election à la CAPD des instituteurs et des professeurs des écoles
-  Page 8: Agenda/Contacts



Joël Gallay



Mathieu Do Duc

# Négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève

2 décembre 2008 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 20 sur 133

..  
Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret no 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement

de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et

L. 133-11 du code de l'éducation

NOR : MENH0820149D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment le chapitre III du titre III du livre 1er ;

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la

loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de

l'Etat ;

Vu le décret no 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 5 septembre 2008 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

Art. 1er. - L'organisation et le déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation sont régis par les articles 2 à 6 du présent décret.

Art. 2. - L'organisation syndicale représentative qui envisage de déposer un préavis de grève notifie, selon le cas, en fonction de leurs compétences respectives, au ministre, au recteur d'académie ou à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les motifs invoqués.

Elle procède à cette notification par écrit, par tout moyen permettant d'attester la date de remise à cette autorité. La notification comporte les mentions, assorties des précisions utiles, des revendications professionnelles qui ont conduit l'organisation syndicale à envisager le recours à la grève et les personnels enseignants concernés par ces revendications.

L'autorité incompétemment saisie transmet sans délai la notification à l'autorité compétente ; elle en informe dans le même temps l'organisation syndicale intéressée.

Art. 3. - I. - L'autorité administrative compétente réunit les représentants de l'organisation syndicale

intéressée dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification. A cet effet, elle communique sans délai à l'organisation syndicale, par tout moyen permettant d'attester la date de cette remise, les lieu, date et heure de la première réunion de négociation préalable.

II. - L'organisation syndicale communique sans délai à l'administration les noms des membres de la délégation qui la représente. Le nombre de ces membres ne peut excéder quatre personnes.

Dans le cas où plusieurs organisations syndicales représentatives ont fait part séparément de leur intention de déposer un préavis de grève qui comporte des revendications de même nature, ces organisations peuvent être réunies ensemble. Lorsque plusieurs organisations syndicales sont réunies ensemble, le nombre de membres désignés par chacune d'elles ne peut excéder trois personnes.

Le nombre de représentants de l'autorité administrative qui participent à la négociation ne peut être supérieur au nombre de représentants des organisations syndicales.

III. - L'autorité administrative transmet, en temps utile, avant l'ouverture de la négociation préalable, à l'organisation syndicale qui a procédé à la notification et aux représentants qu'elle a désignés toute information de nature à éclairer les parties à la négociation dans la détermination de leurs positions respectives.

IV. - L'ordre du jour de la discussion porte uniquement sur les revendications professionnelles exposées dans la notification mentionnée à l'article 2.

Art. 4. - Les parties disposent d'une durée de huit jours francs à compter de la notification prévue à l'article 2 pour mener à son terme la négociation préalable.

2 décembre 2008 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE



Joël Gallay



# Négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève

FRANÇAISE Texte 20 sur 133

Art. 5. - Un relevé de conclusions de la négociation élaboré par l'autorité administrative est proposé à la signature des représentants de l'organisation syndicale ayant participé à la négociation. Ce relevé de conclusions contient au moins :

- Les motifs ayant conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève, les revendications afférentes ainsi que les autres informations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 2 du présent décret ;
- Les conditions d'organisation et de déroulement de la négociation préalable ;
- La nature des informations et des réponses apportées par l'autorité administrative saisie, relativement aux motifs invoqués par l'organisation syndicale ;
- Les positions finales respectives des parties à la négociation et la liste des points d'accord et de désaccord éventuels constatés au terme de la négociation préalable ;
- Le cas échéant, les modalités selon lesquelles les déclarations préalables prévues à l'article L. 133-4 du code de l'éducation sont transmises à l'autorité administrative.

L'autorité administrative compétente procède par tout moyen de son choix à la communication du relevé de conclusions aux personnels enseignants concernés.

Art. 6. - La participation à la négociation des personnes désignées par les organisations syndicales pour les représenter s'impute sur le

contingent de décharges d'activité de service prévu à l'article 16 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

Toutefois dans le cas où l'organisation syndicale ne compte, parmi les personnels concernés par le projet de préavis de grève, aucun représentant syndical bénéficiant d'une décharge d'activité de service, l'autorité administrative accorde une autorisation d'absence au représentant syndical appartenant à ces personnels que l'organisation syndicale lui désigne.

Art. 7. - Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 2008.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,

XAVIER DARCOS

Le ministre du budget, des comptes publics

et de la fonction publique,

ERIC WOERTH

Le secrétaire d'Etat

chargé de la fonction publique,

ANDRÉ SANTINI



Joël Gallay

## Appel de la Commission exécutive de la CGT Educ'action

De nombreux parents, des enseignants de la maternelle à l'université, des lycéens et étudiants sont engagés dans des actions diverses qui, toutes, montrent le rejet de la politique du gouvernement concernant l'Education.

Face à cette mobilisation qui se développe et notamment face aux manifestations lycéennes, le gouvernement se livre à une surenchère policière et judiciaire criminalisant la mobilisation des personnels et de la jeunesse. Les droits syndicaux de réunion, de manifestation et de grève doivent être respectés par l'institution, garante du respect de la loi.

C'est bien le refus des réformes DARCOS qui compromettent le droit à l'éducation qui est le moteur de la mobilisation.

Il s'agit bien d'un enjeu de société !

Pour la semaine du 15 au 19 décembre, les actions doivent converger, y compris les débrayages, afin de préparer ensemble l'extension du mouvement pour la rentrée de janvier avec la perspective de la mobilisation interprofessionnelle.

La CGT Educ'action appelle les personnels à participer aux initiatives de cette semaine.

Elle appelle à des assemblées générales pour permettre les convergences.

Elle dépose un préavis de grève pour permettre les actions le 18 décembre afin de faire de cette journée un temps fort où toutes les actions se réuniront.

Dès la rentrée de janvier, un préavis de grève sera déposé chaque jour.

Montreuil, le 12 décembre 2008

## Face aux sanctions : mobilisations, négociations !

Communiqué de presse (19/12/08)

Le ministère met en place ses réformes dans le premier degré sans respect du dialogue social, au mépris des missions des personnels et des besoins des élèves et de leurs parents.

Des transformations importantes modifient profondément l'Ecole.

Elles concernent notamment le soutien après la classe, la suppression de 3000 postes de RASED, les nouveaux programmes et leur dispositif d'évaluation, le service minimum d'accueil.

L'organisation des « 60 h », souvent très compliquée, amène à des blocages entre l'administration, les enseignants, les communes et les parents d'élèves.

L'inquiétude de la profession grandit quant à la prise en charge des élèves en difficulté.

Le parallèle est effectué entre le soutien et la suppression de 3000 postes d'enseignants de RASED.

Dans de nombreux endroits, les enseignants des écoles ont interrompu l'aide personnalisée et l'administration procède à des menaces de retraits sur salaires et de sanctions.

Le malaise est grandissant.

La Cgt Educ'Action demande l'arrêt des retraits sur salaire et dénonce les menaces de sanctions.

Sur l'ensemble des sujets, il y a nécessité d'une large concertation.

Nous demandons la mise en place rapide de véritables négociations.

En l'état, la Cgt Educ'Action soutient la mobilisation des personnels et des parents et les appelle à l'action dans le cadre de la construction d'un rapport de force puissant ayant comme point d'orgue la journée de grève interprofessionnelle du 29 janvier.

Montreuil, le 19 décembre 2008

## Gardanne

(tract diffusé pour le 16/12/08)

**ARRETONS LE MASSACRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE !**

Lors de la réunion du 9 décembre à Gardanne qui a réuni environ 150 personnes il a été décidé de poursuivre et d'amplifier la mobilisation.

Nous pouvons tous contacter des personnes autour de nous et les amener à participer avec nous à la prochaine action :

**LE MARDI 16 DECEMBRE A 18H DEVANT LA MAIRIE A GARDANNE**

Venez nombreux avec vos enfants, vos amis, apportez de quoi rendre ce moment festif ... (instruments, lumières, boissons chaudes et petits gâteaux...des clochettes car c'est bientôt Noël bref ce qui vous vient à l'esprit) pour rappeler haut et fort :

**QUE VOS ENFANTS NE SONT PAS DES MARCHANDISES ... ET QUE L'ÉCOLE NE DOIT PAS DEVENIR UNE ENTREPRISE !**

**CE SERA L'OCCASION DE REpondre AUX QUESTIONS DES PARENTS SUR LES REFORMES ET DE CONNAITRE NOS PROPOSITIONS**

A noter aussi un dépôt de gerbe "à notre regretté service public d'éducation" devant la circonscription de Gardanne vers 19h30

La fédération de parents d'élèves FCPE, les syndicats SNUIPP, CGT, CNT et des enseignants non syndiqués du secteur de Gardanne. e-mail : [diffusionsyndicale@yahoo.fr](mailto:diffusionsyndicale@yahoo.fr)



congrès Martigues 03/08 (CMS 13)

## Arles

A Arles le 12 décembre, une nuit des écoles très réussie malgré le froid glacial et le Mistral, organisée par l'intersyndicale des enseignants, la FCPE et avec la présence de lycéens (qui avaient déjà manifesté nombreux dans la journée). Rassemblement devant l'Hôtel de Ville à 18 h, prise de parole parents et lycéens, manif avec objets lumineux et fluos, et retour au point de départ avec chocolat chaud pour les participants)

D'après la presse, nous étions environ 550 hier soir ce qui est formidable vu la température !!!

Il y a eu aussi 8 écoles occupées quelques heures, dont 3 en Camargue, ( dans l'une les parents ont voulu voir l'enfant d'évacuer)

Suite : on a un rendez vous avec le sous-préfet jeudi soir (intersyndicale où étais représentée la CGT, avec parent sFCPE et lycéens)

La manif a fait la 1ère page de la Provence et de la Marseillaise plus une page intérieure à chaque fois



## ÉDUCATION LA PRÉFECTURE DÉBOÛTÉE SUR LE DROIT D'ACCUEIL DES ÉLÈVES

**Il n'y aura pas de service d'accueil des élèves aujourd'hui dans les écoles de Port-Saint-Louis-du-Rhône.** Le tribunal administratif de Marseille a rejeté hier la requête de la préfecture des Bouches-du-Rhône. En prévision de la grève d'aujourd'hui, celle-ci avait assigné la commune pour faire annuler une motion votée lors du conseil municipal du 30 septembre. La commune y signifiait son refus de mettre en œuvre la loi du

Pour appliquer la loi, je devrais recruter 50 agents dans la précipitation, sachant qu'il en faudrait en tout 80 pour assurer l'accueil des 1 000 élèves de la ville », a plaidé à l'audience Jean-Marc Charrier, maire (PC) de Port-Saint-Louis. Dans son ordonnance, le juge des référés a, lui, estimé que « si le refus de principe de la commune (...) est susceptible d'affecter la continuité du service public, il ne méconnaît pas le droit à l'égal accès de l'enfant à l'instruction ».

**« Il est hors de question de laisser les enfants à des personnes non qualifiées. »**

20 août 2008, qui prévoit l'accueil des élèves en cas de dépassement d'un seuil de 25 % de grévistes. Pour la préfecture, cette délibération « porte atteinte au principe constitutionnel de continuité du service public ainsi qu'à l'égal accès au droit à l'instruction », d'où sa requête en référé suspension.

« Il est hors de question de laisser les enfants à des personnes non qualifiées.

« Cette décision va faire jurisprudence. D'autres communes vont pouvoir faire de même, car très peu sont en mesure de mettre en place cet accueil », notait hier Jean-Marc Charrier. Le maire (PC) de La Penne-sur-Huveaune, Pierre Mingaud, présent hier à l'audience, a déjà annoncé que sa municipalité devrait adopter une motion similaire demain. Sans aller jusqu'au vote, d'autres communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ont aussi annoncé qu'elles n'organiseront pas l'accueil des élèves aujourd'hui, tout comme les quatre secteurs de gauche marseillais (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> secteurs). ■ S.H.

### La Marseillaise

Le SDEN-CGT 13 s'opposera, conformément au communiqué de presse de l'UNSEN page 4 à toutes les sanctions qui seront prises à l'encontre de personnels déclarant ne plus assurer l'aide personnalisée et notamment Diane Combes dont nous suivons le dossier avec la plus grande vigilance. Nous faisons appel à la modération de l'administration dans cette affaire ceci dans le but de ne pas augmenter le malaise relevé dans les écoles

# Compte rendu des réunions: Ag éducation et RASED

## Ag éducation du 16/12/08 à la bourse B. Frachon

Une quarantaine de présents

Constat: la mobilisation est forte

Les lettres de résistance seront déposées le lendemain 18/12/08

Manif le soir à 19H

33 établissements sont en lutte dans le second degré, bahuts prêts à se lancer en grève dure.

L'annonce de Darcos la veille a pour but de démobiliser. Mais il ne lâchera pas pour le premier degré, son mépris pour les « opposants » en étant la preuve. Il y a nécessité de trouver un « pont » entre le premier degré et le second degré.

Différentes formes d'action sont en place: gel du soutien, remplacement par des ateliers, présence dans l'école seule, déclaration en grève...

La mobilisation se tasse sur le premier degré suite aux menaces de sanction de l'administration, les menaces des IEN: remontrances, « stigmatisation » d'une soi disant entrée de la « politique » à l'école, demande d'émargement de listes de désobéissants.

Heureusement des parents se montrent opposés au soutien sous cette forme.

A Paris montée de 450 gels de soutien déclarés en début d'action au nombre de 1000 ce jour (17/12/08)

Zones touchées: grandes agglomérations, ouest de la France, Bretagne en particulier.

Il y a nécessité de soutenir les « martyrs » choisis au hasard, de publier au maximum les actions et les raisons de ces actions sur les sites des syndicats, dans la presse locale, tout média disponible...

Les élèves affiliés UNL et FIDL sont très mobilisés pour la grève du jeudi 18 et pour continuer des actions à la rentrée.

Le gouvernement en cherchant à gagner du temps a peut être donné aussi du temps au mouvement.

Les syndicats SUD et CGT ont déposé un préavis de grève pour le jeudi 18.

Intervention de Diane Combes pour donner les éléments des actions engagées contre elle et les circonstances de ces sanctions. Des lettres sont en préparation pour la soutenir, ainsi qu'un soutien financier en cas d'éventuelles sanctions financières.

Conseil donné aux gens: être sur l'établissement pendant les heures déclarées de soutien.

Il faut lancer une action de plus grande ampleur dans l'Education Nationale au moins à la rentrée.: dans certaines écoles, la mobilisation faiblit car les personnels attendent des journées d'action pour se relancer.



Joël Gallay

## Assemblée générale RASED du 17/12/08 à la bourse Benoît Frachon, Marseille

Très peu de présents, suite à un « mauvais » fonctionnement de la transmission de l'information: une dizaine de présents: Snu-ipp, Sden-CGT, non syndiqués, associations: FCPE, FNAREN

But : réunion préparatoire à une intersyndicale en janvier

Idées lancées: s'appuyer sur la base de l'appel et des 17 signatures d'associations.

Première priorité: défendre les personnels et en particulier les stagiaires et nouveaux formés. RASED: certains stagiaires décident d'abandonner dans la crainte de ne pas avoir de poste, il n'y a pas de formation E et G n'est programmée l'an prochain dans le 13.

Les formations sur la difficulté scolaire dans les circos en direction des personnels non spécialisés annoncent un détournement de cette action.

La sédentarisation de 80 postes de RASED sur les circos (avec par ailleurs des difficultés pour toucher l'indemnité ZEP suite au fameux logiciel « NGM ») accentue le problème.

Première constatation: l'opinion bascule en la faveur des actions de défense des RASED, l'idée des jardins d'enfants est suspendue (provisoirement?) et il n'y aurait « que » 3000 suppressions de postes, l'examen de la réforme des EPEP serait reporté et la réforme du second degré suspendue ainsi que les actions envers les municipalités refusant la mise en place du SMA. Première résolution quasi unanime des syndicats: on refusera de discuter sur les fermetures de postes en RASED mais on demandera d'augmenter le nombre de postes au contraire. L'a aurait déjà distribué aux IEN le nombre de postes à fermer dans les circos. A la rentrée sera distribué un document préparatoire au groupe de travail CAPD (contenu non encore dévoilé) prévu le 29 janvier - donc à déplacer suite au mouvement de grève ce jour là -. Il y aurait assez de postes pour les personnels formés RASED: on toucherait donc aux postes occupés par des personnels stagiaires ou non formés. A l'idée d'un boycott de la réunion s'il y avait des fermetures RASED, les élus Snu se prononceraient contre mais il y aurait refus de valider les fermetures RASED. La question difficile du positionnement des personnels RASED entre le refus en bloc par solidarité des postes de redéploiement et la sauvegarde de leur poste.

Il faut appeler à une AG RASED « monstrueuse » en janvier.

Il est nécessaire en attendant d'informer les parents et de les inciter à refuser l'aide personnalisée en expliquant que son seul but est de supprimer le RASED et l'aide spécialisée, bien expliquer les « gestes professionnels » que ne peuvent dispenser que les personnels spécialisés car formés à ces actions, à comparer avec le pratique de l'aide personnalisée qui de toute façon ne concerne pas les enfants en grande difficulté.

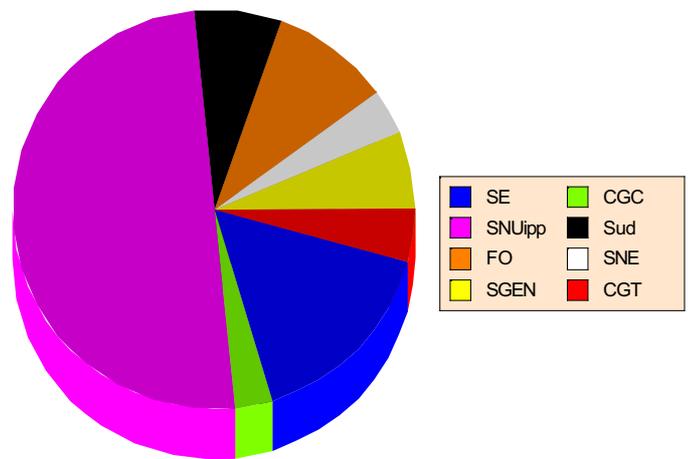
Il faut mettre en place deux plates formes d'action: Une plate forme RASED avec les professionnels et d'autre part une deuxième avec les partenaires de l'école: parents, mairies, structures d'aide sociale...

La suite en janvier

# Elections professionnelles CAPD premier degré 2008

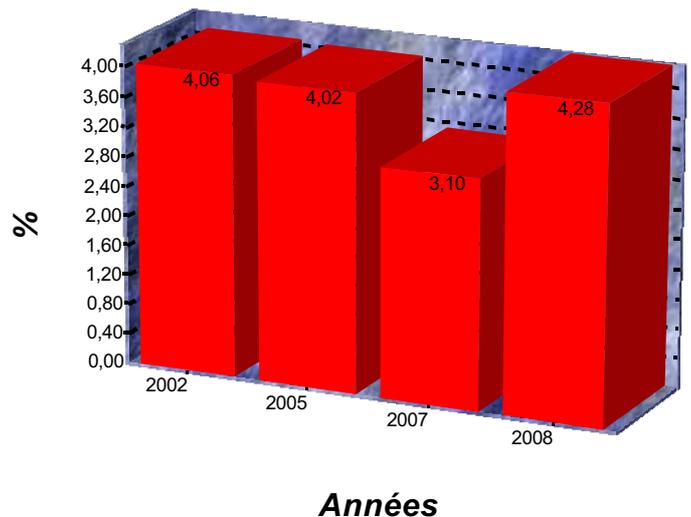
Premier degré C.A.P.D.	Voix	%
SE	989	16,10
CGC	189	3,08
SNUipp	3076	50,09
Sud	426	6,94
FO	585	9,53
SNE	230	3,75
SGEN	383	6,24
CGT	263	4,28

## CAPD 1er Degré



Corps	1999	2002	2005	2007	2008
1er Degré		4,06	4,02	3,10	4,28
PLP	30,27	35,21	31,33		35,11
Certifiés		1,68	2,81		3,34
CPE					6,77
AED					10,73
Non tit ens					14,41

## Evolution du vote CGT à la CAPD



Commentaires: La CGT demande un changement de mode de scrutin avec une journée banalisée pour pouvoir voter dans les IEN par exemple, de façon à ce que les délégués de chaque syndicat puissent surveiller le scrutin et non plus par correspondance ou dans les écoles avec les nombreux problèmes rencontrés: enveloppes non signées, non collées donc refusées, directeurs portant la responsabilité de l'organisation du vote, charge supplémentaire et qui peut laisser des doutes sur leur impartialité (enveloppes autocollantes faciles à ouvrir...), un remplacement effectif des délégués de liste convoqués à l'IA mais laissant leur classe vacante, l'abandon du scrutin à la plus forte moyenne avantant les organisations majoritaires et ne permettant pas vraiment l'expression de la pluralité syndicale.





## Pour plus d'information

Site Sden-CGT13: <http://cgteducaix.ouvaton.org/>:

Nous contacter: [sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr)

[ursden.aixmle@wanadoo.fr](mailto:ursden.aixmle@wanadoo.fr)

☎ 04 91 62 74 30

premier degré: [djpcandas@aol.com](mailto:djpcandas@aol.com)

☎ 04 42 40 09 29 ; 06 32 77 65 74

Le SDEN sur Gardanne :

Aline Fabre : ☎ 06.62.78.99.13

Natacha Bérard : ☎ 06.11.03.01.65

N'hésitez pas à nous envoyer des informations, articles sur le premier degré

## Permanences à l'IUFM :

BOURSE DU TRAVAIL CGT Aix-Provence

04 42 23 29 76 : tous les mardis de 17h à 19h

SITE CANEBIERE : tous les mardis de 11h30 à 13h00

SITE AIX : les mercredis de 11h45 à 13h30

les jeudis de 12h30 à 14h00

Contacts :

Emmanuel Arvois: [manu-deux@wanadoo.fr](mailto:manu-deux@wanadoo.fr)

Jacques Candas: [djpcandas@aol.com](mailto:djpcandas@aol.com) (premier degré)

Joël Galiay: [joel.galiay@wanadoo.fr](mailto:joel.galiay@wanadoo.fr)

Christian Zariquiegui: [Christianzariquiegui@wanadoo.fr](mailto:Christianzariquiegui@wanadoo.fr)



Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.).....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville.....

Tél.....e-mail.....

Corps .....

Ecole.....

Code postal..... Ville.....

Sden-Cgt 13, Bourse Benoît Frachon, 23 bd Nedelec,  
13003 Marseille - Tél. : 04.91.62.74.30

Bonne  
année  
2009